

المملكة المغربية



حكومة  
المملكة المغربية



GOUVERNEMENT DU  
ROYAUME DU MAROC

# Plan d'action du Gouvernement Marocain Pour la lutte contre la corruption

« La question de la moralisation de la vie publique, et en premier lieu l'administration, était et demeure une question primordiale qui retient toute notre attention et accapare notre réflexion »

**Sa Majesté le Roi Mohammed VI.**

Message adressé au colloque national sur :  
« le soutien de l'éthique dans le service public,  
Rabat, 29 octobre 1999 ».

## Sommaire

- *Introduction*
- *Bilan des Réalisations*
- *Plan d'action de lutte contre la corruption*
  - *Actions transversales*
  - *Actions sectorielles*

# *Introduction*

La déclaration de politique générale du gouvernement a fait de la lutte contre la corruption un engagement ferme et un axe d'action important. L'élaboration et la mise en œuvre subséquente du présent plan d'actions fait suite à cet engagement.

Ce plan comporte un ensemble de mesures concrètes, diversifiées et réalisables à court et moyen terme.

La corruption n'est ni une fatalité qui légitimerait l'inaction, ni un problème simple, auquel il suffirait d'administrer une solution définitive.

De fait, la mesure de l'ampleur exacte du fléau s'avère impossible. Son caractère souterrain et opaque couvre une panoplie de tractations, de complicités et de compromissions difficiles à cerner et à prouver et, quelle que soit l'ampleur réelle du fléau, sa seule existence donne libre cours à la suspicion systématique.

Au-delà d'être une pratique éthiquement malhonnête et juridiquement illégale, la corruption cause des dommages collatéraux considérables. Elle pollue le climat social et politique général, exacerbe les relations de défiance entre les citoyens et l'Administration et nuit à l'attrait du pays pour les investissements nationaux et étrangers.

Certes, le Maroc possède à son actif de grands acquis, en matière de moralisation de la vie publique et de bonne gouvernance. D'importantes opérations de privatisation et des grands projets d'infrastructures ont été conduits avec une régularité et une transparence mondialement reconnues et appréciées. Le décret sur les marchés publics révisé en 2007 avait apporté des nouveautés dans le sens du renforcement de l'éthique et de la transparence.

Pourtant, la perception de nombreux citoyens et de certains médias donne au pays une image peu reluisante en matière de moralité de la gestion et de l'offre des services publics. Quel que soit le degré de vérité que recèlent de telles perceptions, l'action s'impose pour juguler, autant que faire se peut, le fléau de la corruption et propager un climat de confiance propice à la réduction des mauvaises pratiques et des blocages psychologiques, ainsi qu'à la libération des initiatives des citoyens et des fonctionnaires, pour qu'ils agissent ensemble, dans un climat de sérénité et de responsabilité.

Le Royaume avance fermement sur la voie de la concrétisation du grand projet de société démocratique et moderniste et du nouveau concept de l'autorité, promus et conduits par **Sa Majesté Le Roi**.

Dans ce contexte, précisément, il ne doit pas être permis à la corruption de décourager les énergies constructives et de jeter le discrédit indifféremment sur les services de l'Etat et ses institutions. Dès lors, les principes de bonne gouvernance, les impératifs de démocratisation, de compétitivité et d'ouverture accélérée du pays sur le monde, imposent une action énergique contre ce véritable fléau que représente la corruption.

Sur ce dernier aspect, et conformément à l'engagement du gouvernement évoqué plus haut, le Maroc a publié la convention des Nations Unies contre la corruption (dahir n°1.07.59 du 30 novembre 2003). En tant qu'un Etat Partie à cette convention, le Maroc est appelé à honorer les engagements qui en découlent et dont tient compte le présent plan d'actions anti-corruption.

Comme il est mondialement reconnu, la corruption est un fléau ayant des sources, des symptômes et des effets complexes, notamment d'ordre social, économique, culturel, administratif et politique. Par conséquent, il importe beaucoup plus de prévenir de tels fléaux que d'avoir à les sanctionner. D'où l'intérêt apporté par le présent projet aux actions de prévention.

Cependant, dans la mesure où le mal est déjà là, il importe aussi de le détecter et de le sanctionner, autant que possible. De ce point de vue, à syndrome complexe, thérapies multiples, inscrites dans la durée et renouvelables suivant les temps et les espaces en cause. Aussi importe-t-il d'entreprendre une série d'actions à la fois immédiates et de longue haleine, pour renforcer le système national d'intégrité et de transparence, en tenant pleinement compte des pas déjà franchis dans cette direction.

A cet effet, le présent document retrace le bilan des principales mesures et initiatives entreprises et présente le plan d'actions proposé pour améliorer davantage le dispositif en place. Les nouvelles mesures envisagées sont de deux types : les unes transversales, touchant l'ensemble des secteurs publics, les autres spécifiques à chacun des secteurs les plus concernés par la lutte contre la corruption.

# *Bilan des Réalisations*

A ce jour, l'action du gouvernement en matière de moralisation de la vie publique et de prévention contre la corruption s'est concrétisée par un certain nombre de mesures visant à atteindre les principaux objectifs suivants :

- consolider la transparence de la gestion publique ;
- aiguïser le sens de la responsabilité et de l'intérêt général;
- promouvoir l'observation des valeurs éthiques inhérentes à la bonne gouvernance ;
- faire régner la confiance dans les relations entre l'administration et les citoyens ;
- développer le cadre institutionnel de prévention de la corruption ;
- améliorer la transparence du système financier.

Les principales actions entreprises à ces fins s'articulent autour des axes suivants :

#### **1- Consolidation de la transparence et du sens de la responsabilité à travers :**

- l'instauration de normes de gestion transparente du domaine privé de l'Etat à travers, notamment, l'obligation d'appel à concurrence pour les cessions et le recours aux enchères publiques dans les opérations de location des terrains domaniaux ;
- l'adoption de la loi n° 61.79, relative à la responsabilité des ordonnateurs, des contrôleurs et des comptables publics ;
- l'adoption de la loi n° 03.01 sur la motivation des décisions administratives ;
- Le renforcement de la légalité, la moralité, la transparence et la protection de l'intérêt public à travers les dispositions de la loi 78.00 relative à l'organisation communale et la loi 79.00 relative à l'organisation des préfectures et provinces, notamment :
  - ✓ L'interdiction pour les élus locaux d'entretenir des intérêts privés avec la collectivité, soit à titre personnel, ou comme mandataire, soit au bénéfice de son conjoint,



ses ascendants et descendants directs, sous peine de révocation et sans préjudices des poursuites judiciaires,

- ✓ L'annulation de la délibération à laquelle a pris part un conseiller intéressé, soit à titre personnel, soit comme mandataire ou comme conjoint, ascendant ou descendant direct, à l'affaire qui a fait l'objet de la délibération,
  - ✓ La généralisation de la motivation des actes de tutelle,
  - ✓ L'instauration des règles de transparence des opérations d'élection des membres des bureaux des collectivités locales (isoloir, une transparente, bulletins de votes et enveloppes opaques portant le cachet de l'autorité administrative locale),
  - ✓ L'amélioration de la procédure de consultation des P.V par les électeurs de la commune,
  - ✓ La publication des extraits des délibérations au siège de la commune, et dans le bulletin officiel des collectivités locales,
  - ✓ La saisine des cours régionales des comptes sur les comptes administratifs litigieux.
- 
- Le renforcement de la transparence dans la gestion des marchés publics (décret n° :2-06-388 du 5 février 2007);
  - l'actualisation du code pénal (article 256.1) en vue de supprimer toute poursuite pénale, dans certaines conditions, à l'encontre du dénonciateur d'un acte de corruption (loi n°79-03 modifiant et complétant le code pénal. B.O n° 5248 du 16/9/2004);
  - l'adoption de la loi n° 79.03 renforçant les mesures permettant la récupération des fonds détournés ; (loi n°79-03 modifiant et complétant le code pénal. B.O n° 5248 du 16/9/2004);
  - l'adoption de la loi n° 06-99 sur La liberté des prix et de la concurrence ( B.O n° 4800 du 1<sup>er</sup> juin 2000) ;
  - l'adoption de la loi n° 15-97 formant Code de recouvrement des créances publiques ;
  - la rénovation du système fiscal en 2000 (renforcement du régime déclaratif, réforme du Code des douanes et impôts indirects) ;
  - l'adoption d'une nouvelle approche budgétaire, axée sur les résultats et la reddition des comptes, ainsi que la simplification des procédures budgétaires ;

- la dynamisation des travaux de contrôle et d'audit.

## **2- Amélioration des conditions d'accès aux prestations publiques :**

Des initiatives importantes ont été entreprises en vue de promouvoir une démarche-qualité dans les relations de l'administration avec les citoyens, à travers les mesures suivantes :

- la mise en place d'un système interactif de détermination du tarif douanier;
- la mise en place d'applications informatiques de gestion fiscale, permettant une automatisation du suivi des déclarations, des recouvrements et du contrôle ;
- la création des guichets uniques régionaux (Centres Régionaux d'Investissement) qui contribuent à réduire les intervenants et les délais dans le processus de création d'entreprises (Lettre Royale adressée au Premier Ministre le 9 janvier 2002) ;
- l'élaboration et la diffusion d'un répertoire des procédures administratives les plus usitées ;
- Simplification des procédures administratives a travers la promulgation de la loi n° 35-06 instituant la carte nationale d'identité électronique (B.O N° 5584 du 6/12/2007) ;
- le développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication au sein des administrations publiques (création du Comité e-gouvernement et démarrage effectif des projets de services publics en ligne).

## **3- Renforcement du cadre institutionnel de prévention de la corruption par le biais de :**

- l'institution d'une Haute Cour de Justice chargée de statuer sur les affaires impliquant les ministres (Dahir n° 1-77-278 du 8/10/1977 portant loi organique de la Haute Cour. B.O n° 3388 bis du 10/10/1977) ;

- la suppression de la Cour Spéciale de Justice (loi n° 79.03) et la dévolution de ses compétences à des cours d'appel de droit commun en vue de renforcer les conditions du procès équitable, tout en continuant à adopter la même fermeté dans le traitement des affaires de détournement et de dilapidation des deniers publics (B.O n° 5248 du 16/9/2004) ;
- la création du « Diwan al Madhalim » (dahir du 9 décembre 2001) pour renforcer le dispositif institutionnel de sauvegarde des intérêts du citoyen et de protection de ses droits, tout en contribuant à diffuser l'éthique et la culture du service public ;
- le renforcement du rôle de l'Agence Judiciaire du Royaume en matière de suivi de certaines affaires de détournement ou de dilapidation des deniers publics ;
- la mise en place des Cours Régionales des Comptes (Loi n° 62.99 portant Code des Juridictions Financières. B.O. n° 5030 du 15/8/2002) ;
- l'engagement d'actions en justice, en saisissant les tribunaux compétents chaque fois que des preuves suffisantes laissent présumer qu'un délit de corruption a été commis.

Malgré les actions ainsi entreprises, tant au niveau sectoriel qu'au niveau transversal, en matière de renforcement de l'éthique et de la transparence dans la gestion publique, le dispositif en place demeure insuffisant.

Aussi, le gouvernement a-t-il arrêté, en application de sa déclaration de politique générale, un programme d'action qui s'articule autour des axes suivants :

- enracinement des valeurs et des normes d'éthique et de moralisation de l'administration ;
- institutionnalisation d'une stratégie préventive de lutte contre la corruption ;
- renforcement de la transparence dans la gestion des marchés publics ;
- amélioration du système de suivi, de contrôle et d'audit ;

- simplification des procédures administratives ;
- éducation et sensibilisation (campagnes de sensibilisation dans les écoles) .

Ces actions transversales seront complétées par toutes les initiatives sectorielles que les différentes administrations prendront dans les mêmes buts, dans le cadre de leur champ d'intervention.

Le nouveau dispositif national de prévention et de lutte contre la corruption est repris dans le présent document composé :

- d'une matrice détaillant les actions transversales ;
- d'une matrice comprenant les actions sectorielles.

*Matrice des actions  
Transversales  
de lutte contre  
la corruption*

## 1- Enracinement des valeurs et des normes d'éthique et de moralisation :

<i>Mesures à entreprendre</i>	<i>Type de mesure</i>	<i>Etat d'avancement</i>
<p><b>Convention des Nations Unies pour la lutte contre la corruption</b></p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Signée le 09-12-2003.</li> <li>- Approuvée par le Conseil du Gouvernement le 2-03-2006.</li> <li>- Ratifiée le 09-05-2007</li> <li>- Publiée au BO : 5596 du 17-01-2008.</li> </ul>
<p>✓ Révision de la loi relative à la déclaration du patrimoine :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le champ d'application de la loi révisée devra couvrir les fonctions sensibles et les corps de fonctionnaires particulièrement exposés aux approches et aux tentations corruptrices.</li> <li>• Le suivi d'exécution de la loi devra être déconcentré.</li> </ul>	<p>Dahirs, lois organiques et lois</p>	<p><b>Publication des dahirs et lois sur la déclaration du patrimoine au B.O n° 5679 du 3 novembre 2008:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Dahir 1.08.72 du 20 octobre 2008 relatif à la situation des membres du Gouvernement et à la composition de leur cabinet ;</li> <li>▪ Dahir 1.08.73 du 20 octobre 2008 portant création de la Haute autorité de la communication audiovisuelle ;</li> <li>▪ Loi organique n°50-06 complétant la loi organique n°31-97 relative à la chambre des représentants ;</li> <li>▪ Loi organique n°51-06 complétant la loi organique n°32-97 relative à la chambre des conseillers ;</li> <li>▪ Loi organique n°49-06 complétant la loi organique n°29-93 relative au conseil constitutionnel.</li> <li>▪ Loi n°52-06 complétant la loi n°62-99 relative au code des juridictions financières ;</li> <li>▪ Loi n°53-06 modifiant et complétant l'article 16 du dahir portant loi n°1-74-467 du 11 novembre 1974 relatif au statut particulier des magistrats ;</li> <li>▪ Loi n°54-06 portant institution de la déclaration obligatoire du patrimoine</li> </ul>

<i>Mesures à entreprendre</i>	<i>Type de mesure</i>	<i>Etat d'avancement</i>
		<p>de certains élus des conseils communaux et certaines catégories de fonctionnaires et agents publics ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Loi 48-07 complétant le code pénal.</li> </ul> <p>- <b>Approbation par le Conseil du Gouvernement réuni le 14 avril 2009 du projet de décret relatif à la fixation du modèle de la déclaration obligatoire du patrimoine et du récépissé de dépôt ainsi qu'à la valeur minimale des biens devant être déclarés.</b></p>
<p>✓ Approbation du projet de loi sur le blanchiment d'argent</p>	<p>Projet de loi</p>	<p>- Publication de la loi n°43-05 relative à la lutte contre le blanchiment d'argent, publiée au B.O n° 5522 du 3 mai 2007,</p> <p>- Publication du décret n° 2.08.572 portant création de l'Unité de traitement du renseignement financier, B.O n° 5698 du 8 janvier 2009,</p> <p>- Installation, le 10 avril 2009, de l'Unité de traitement du renseignement financier.</p>
<p>✓ Adoption de la loi sur les concessions et la gestion déléguée des services publics</p>	<p>Projet de loi</p>	<p>La loi 54.05 sur la gestion déléguée des services publics a été publiée au bulletin officiel n° 5404 du 16 mars 2006.</p>
<p>✓ Généralisation des concours pour l'accès à la fonction publique</p> <p>✓ Généralisation de l'appel à candidature pour les nominations aux postes de responsabilité</p>	<p>Projet de décret</p>	<p>Projet de décret fixant un règlement général des concours et examens professionnels pour l'accès aux cadres et grades des administrations publiques( Ministère de la Modernisation des Secteurs Publics).</p>

<i>Mesures à entreprendre</i>	<i>Type de mesure</i>	<i>Etat d'avancement</i>
✓ Mise en œuvre des dispositions relatives à la mobilité des fonctionnaires.	<p>Projet de loi</p> <p>Projet de décret</p>	<p>-Projet de loi n° 50.05 modifiant et complétant le dahir du 24 février 1958 portant Statut Général de la Fonction Publique, en cours d'étude à la Chambre des Conseillers,</p> <p>-Projet de décret d'application du Statut Général de la Fonction Publique relatif au redéploiement et aux situations administratives. Ministère de la Modernisation des Secteurs Publics)..</p>



## 2- Institutionnalisation de la stratégie préventive de lutte contre la corruption

<i>Mesures à entreprendre</i>	<i>Type de mesure</i>	<i>Etat d'avancement</i>
<p>✓ Mise en place d'un organe de suivi et de prévention anti- corruption.</p>	<p>Projet de décret</p>	<p>- Publication du décret n° 2-05-1228 du 13 mars 2007 portant création de l'Instance centrale de prévention de la corruption, publié au B.O n° 5513 du 2 avril 2007,  - Publication du décret n° 2.08.627 du 15 octobre 2008 portant nomination du président, des membres de l'Assemblée plénière et du Secrétaire général de l'ICPC,  - Installation, le 2 décembre 2008, de l'ICPC.</p>
<p>✓ Mise à la disposition des citoyens de numéros de téléphone, de fax et d'adresses électroniques, pour déposer leurs doléances ou dénoncer des actes de corruption</p>	<p>Mesure opérationnelle</p>	<p>Mesure réalisée par l'Instance Centrale de Prévention de la corruption.</p>
<p>✓ Mise en œuvre institutionnelle de la loi sur la concurrence.</p>	<p>Projet de texte</p>	<p>- Publication du décret n° 2.08.556 du 15 octobre 2008 portant nomination du président et des membres du Conseil de la concurrence,  - Installation, le 6 janvier 2009, du Conseil de la concurrence.</p>

### 3- Renforcement de la transparence dans la gestion des marchés publics :

<i>Mesures à entreprendre</i>	<i>Type de mesure</i>	<i>Etat d'avancement</i>
✓ Adoption du texte sur les marchés publics : <ul style="list-style-type: none"> <li>• renforcer la transparence dans la passation et l'exécution des marchés</li> <li>• Instituer l'affichage via Internet des appels d'offres et de leurs résultats</li> <li>• Préciser dans les PV les motifs de refus de certaines offres</li> </ul>	Projet de décret	-Décret n° 2.06.388 publié au B.O n° 5518 du 19 avril 2007.  - La mise en place de portail Marocain des marchés publics <a href="http://www.marchespublics.gov.ma">www.marchespublics.gov.ma</a>
✓ Mise en place d'un référentiel juridique relatif aux marchés conclus par les Collectivités Locales.	Projet de décret	En cours d'étude

### 4- Amélioration du système de suivi, de contrôle et d'audit :

<i>Mesures à entreprendre</i>	<i>Type de mesure</i>	<i>Etat d'avancement</i>
✓ Mise en place d'un système de contrôle interne et d'audit et dynamisation du rôle des inspections générales des ministères	Projet de décret	Soumis à la procédure d'approbation
✓ Renforcement du principe de la reddition des comptes : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Elaboration et diffusion des rapports sectoriels d'activités</li> </ul>	Mesure opérationnelle	Transmission annuelle des bilans des réalisations et plans d'actions sectoriels aux services du Premier Ministre .
Commission nationale de simplification des procédures	Projet de décret	En cours d'élaboration.

## 5- Simplification des procédures administratives :

<i>Mesures à entreprendre</i>	<i>Type de mesure</i>	<i>Etat d'avancement</i>
✓ La dispense, par la nouvelle carte d'identité électronique, de la production de l'acte de naissance, du certificat de résidence, du certificat de vie ou du certificat de nationalité dans toutes les procédures pour lesquelles ces documents doivent être produits.	Projet de loi	- La loi 35-06 instituant la carte nationale d'identité électronique, publiée au B.O n° 5583 du 3 décembre 2007. - Le décret n° 2-06-478 publié au B.O 5591 bis du 31 décembre 2007
✓ Mise en place des centres d'orientation et d'information des citoyens sur les procédures administratives.	opérationnelle (e-GOV)	Création du centre d'appels C2A dans le cadre du programme IDARATOUK
✓ Information des citoyens et des usagers sur les procédures via les sites Webs et les autres moyens d'information.	opérationnelle (e-GOV)	Lancement du Portail national e.maroc et du Portail de l'administration service-public.ma, dans le cadre du programme IDARATOUK, le 17 avril 2006.
✓ Obligation pour les services publics d'afficher la liste des procédures, en précisant notamment les pièces demandées pour la constitution des dossiers et les délais.	Circulaire du Premier Ministre	En cours
✓ Accélération du projet e-administration.	opérationnelle (e-GOV)	-286 télé- services en ligne,
✓ Approbation du projet de loi sur la signature électronique.	Projet de loi	La loi sur l'échange électronique de données juridiques, publiée au B.O n° du 5584 du 6 décembre 2007.

## 6- Education, sensibilisation et communication :

<i>Mesures à entreprendre</i>	<i>Type de mesure</i>	<i>Etat d'avancement</i>
✓ Elaboration d'un recueil des textes juridiques sur les dispositions concernant la lutte contre la corruption	Mesure opérationnelle	En cours d'élaboration
✓ Confection d'un kit pédagogique et organisation de campagnes de sensibilisation dans les établissements d'enseignement et de formation	Mesure opérationnelle	- Guide élaboré en 5000 exemplaires - Livret ANNACHIA « الناشئة » 3000 exemplaires
✓ Conception d'une campagne de sensibilisation contre les méfaits de la corruption	Mesure opérationnelle	Campagne en cours d'élaboration,
✓ Intégration dans les plans de formation continue d'une composante intégrité et rigueur professionnelles et morales.	Mesure opérationnelle	En cours d'intégration dans les plans pluriannuels de formation continue.
<p>✓ Communication autour du présent plan d'actions et échanges avec la société civile (associations, groupements professionnels, etc.) pour le suivi des réalisations.</p> <p>Elaboration des chartes d'éthique et de déontologie par plusieurs départements ministériels</p>	Mesure opérationnelle	<p>- Organisation d'une table ronde ainsi que des rencontres sur le plan d'action en collaboration avec la Banque Mondiale et l'OCDE.</p> <p>- en cours de généralisation.</p>

*Matrice des actions  
sectorielles  
de lutte contre  
la corruption*

## 1- Enracinement des valeurs et des normes d'éthique et de moralisation :

<i>Mesures à entreprendre</i>	<i>Type de mesure</i>	<i>Secteur concerné</i>
✓ Adoption de la loi n° 04/04 édictant diverses dispositions en matière d'habitat et d'urbanisme, notamment celles relatives à la responsabilité des différents intervenants.	Projets de textes	Habitat
✓ Normalisation et réforme des institutions comptables des sociétés de bourse, des collectivités locales, des caisses de retraite et des concessions de service public.	Projets de textes	Economie et Finances
✓ Désignation d'un juge de parquet chargé de recevoir les doléances relatives à la corruption et de collecter les données y afférentes.	Mesure opérationnelle	
✓ Création d'une cellule centrale chargée de rassembler les jugements rendus dans les affaires de corruption et d'en ressortir les principes de jurisprudence.	Mesure opérationnelle	Justice
✓ Renforcement de la cellule chargée du suivi de l'exécution des jugements et de la coordination avec les services du Premier Ministre en la matière.	Mesure opérationnelle	
✓ La réforme de la fiscalité locale visant l'harmonisation, la simplification et la transparence du système fiscal local.	La Loi 47.06 sur la fiscalité locale publiée au B.O 5583 du 03-12-2007	Intérieur
✓ Renforcement de la cellule nationale chargée de l'Education au droit de l'Homme	Mesure opérationnelle	Education Nationale

## 2- Amélioration du système de suivi, de contrôle et d'audit :

<i>Mesures à entreprendre</i>	<i>Type de mesure</i>	<i>Secteur concerné</i>
✓ Contrôle et suivi des projets privés bénéficiant des subventions de l'Etat.	Mesure opérationnelle	Habitat
✓ Audit systématique des projets initiés par les promoteurs publics de l'habitat.	Mesure opérationnelle	Habitat
✓ Amélioration des normes d'information financière à travers l'adoption des normes comptables internationales pour les entités d'intérêt public.	Mesure opérationnelle	Economie et Finances
✓ Développement de la profession comptable et du contrôle légal de l'information financière.	Mesure opérationnelle	
✓ Mise en place de mécanismes de contrôle effectif et efficace des états financiers établis par les entités d'intérêt public.	Mesure opérationnelle	
✓ Mise en œuvre de la loi n° 69-00 relative à la Réforme du contrôle financier de l'Etat sur les entreprises publiques et autres organismes pour la publication des comptes annuels des établissements publics au BO, et la normalisation de la Charte de fonctionnement des comités d'audit des entreprises publiques.	Projet de loi	
✓ Mise en place d'un système de vidéosurveillance des séances d'examen théoriques et pratiques pour l'obtention des permis de conduire.	Mesures opérationnelles	Equipement et Transport
✓ Mise en place d'un système de constatation automatisée des infractions relatives à la vitesse, basé sur des radars fixes ou mobiles		

<i>Mesures à entreprendre</i>	<i>Type de mesure</i>	<i>Secteur concerné</i>
✓ Création d'équipes de contrôle mixtes, composées de cadres des départements des Transports et de la Justice (agents de la police judiciaire pour l'établissement des PV d'infraction entre autres la corruption) spécialisées dans les opérations de transport et présentation des dossiers à la justice.		
✓ Développement du contrôle interne de la gestion des élus locaux.	Mesure opérationnelle	Intérieur
✓ Instauration du suivi et du contrôle permanent au sein de tous les secteurs et ce, pour une application efficace et efficiente des mesures prises dans le domaine de la lutte contre la corruption.	Mesure opérationnelle	

### 3- Simplification des procédures administratives :

<i>Mesures à entreprendre</i>	<i>Type de mesure</i>	<i>Secteur concerné</i>
✓ Publication d'un guide détaillé des procédures administratives intéressant le ministère, les autorités locales et les collectivités locales	Mesure opérationnelle	Intérieur
✓ Refonte de la carte d'identité nationale et création d'une carte nationale « électronique biométrique »	La loi 35-06 instituant la carte nationale d'identité électronique, publiée au B.O n° 5583 du 3 décembre 2007.	
✓ Substitution de la nouvelle Carte d'identité nationale à certains documents administratifs	Article 7 de la loi sus indiquée	



<i>Mesures à entreprendre</i>	<i>Type de mesure</i>	<i>Secteur concerné</i>
✓ Modernisation des structures administratives locales et l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication (Orientation des collectivités locales vers le e-commune, province, région.	Mesure opérationnelle	
✓ Elaboration de manuels de procédures des différentes tâches assurées par les collectivités locales et leur publication au bulletin officiel .	Mesure opérationnelle	
✓ Développement et structuration du service <b>ACCUEIL</b> au sein de tous les services en liaison directe avec le citoyen, tout en prenant en considération les personnes analphabètes.	Mesure opérationnelle	
✓ Mise à jour du manuel des procédures et du Code de commercialisation.	Mesures opérationnelles	Habitat
✓ Généralisation des guichets uniques et simplification des procédures et des documents demandés aux citoyens.		
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Inventaire et révision des procédures en vigueur.</li> <li>✓ Informatisation de certaines procédures.</li> <li>✓ Mise en ligne des prestations relatives au registre du commerce et à la gestion des marchés.</li> <li>✓ Création de points d'accueil et d'orientation au niveau des juridictions.</li> </ul>	Mesures opérationnelles	Justice
✓ Mise à jour, édition et diffusion des procédures d'attribution des marchés publics, des certificats, des autorisations, des agréments...	Mesures opérationnelles	Equipement et Transport
✓ Réforme de l'examen pratique pour l'obtention du permis de conduire.		

<i>Mesures à entreprendre</i>	<i>Type de mesure</i>	<i>Secteur concerné</i>
✓ Edition de la liste des documents à produire par les demandeurs pour chaque cas.		
✓ Simplification des procédures administratives relatives à l'incitation à l'investissement dans le domaine éducatif.	Projet de texte	Education Nationale
✓ Renforcement des compétences de académie régionale de l'éducation et de Formation dans le cadre de la Décentralisation	Mesure opérationnelle	Education Nationale

#### 4- Education et sensibilisation :

<i>Mesures à entreprendre</i>	<i>Type de mesure</i>	<i>Secteur concerné</i>
Lancement d'une enquête de satisfaction auprès des principaux usagers/clients et partenaires du ministère. Cette enquête vise notamment à évaluer la qualité des prestations et services rendus par le Economie et Finances et à recueillir l'avis des usagers/clients et des partenaires sur les principaux facteurs ou manifestations de non qualité.	Mesure Opérationnelle	Economie et Finances
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Renforcement des programmes d'éducation et de formation sur la 4ème chaîne de télévision.</li> <li>✓ Célébration dans les établissements scolaires de la journée mondiale de lutte contre la corruption et diversification des activités y afférentes.</li> <li>✓ Vulgarisation via le site web des meilleures initiatives en matière de lutte contre la corruption.</li> </ul>	Mesures Opérationnelles	Education Nationale
✓ Organisation de campagnes de sensibilisation au profit des fonctionnaires et des magistrats.	Mesure opérationnelle	Justice

<i>Mesures à entreprendre</i>	<i>Type de mesure</i>	<i>Secteur concerné</i>
<p>✓ Renforcement des capacités des élus locaux par des programmes de formation et de sensibilisation, notamment sur la gestion transparente de la chose publique locale (Elaboration de schémas directeur national et régionaux de formation au profit des élus locaux.)</p>	<p>Mesure opérationnelle</p>	<p>Intérieur</p>
<p>✓ Mise en place d'actions concrètes visant directement le citoyen, en faisant appel à la publicité, aux Mass médias, à la presse ou encore en faire le thème des prêches de Vendredi.</p>	<p>Mesure opérationnelle</p>	